

N°629

du 13  
AOÛT  
2013



# L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

P.7 Nouvelle exigence professionnelle au Togo

## Apprendre l'anglais pour vite décrocher un emploi

P.3 Législatives du 25 juillet 2013 / Verdict de la Cour constitutionnelle

# Tous les cinq recours rejetés pour manque d'un début de preuve

P.7 Foire Artisanale du Togo, Edition 2013

### Mieux professionnaliser les métiers de l'artisanat



Aboudou Assouma, Président de la Cour Constitutionnelle

P.4 Travaux de réalisation de hangars métalliques à la nouvelle Présidence

### L'offre de l'entreprise Techno Accord rejetée pour enveloppe extérieure «cachetée»

P.3 Avec ses 71 ans révolus à la nouvelle Assemblée nationale

## L'élue Séwoa Adjoa prend le bureau d'âge à la séance de plein droit du 20 août

P.4 Après le sinistre du grand marché d'Adawlato

## Les commerçants à soulager par les sites provisoires d'Agbadahonou

\* 3 000 places aménagées pour 2 225 sinistrés recensés.

Spéciale promo vacances

A partir de **1F/seconde** Tapez \*106\*3#

**moovsecondes**  
Le prix... Pas un obstacle!

- 1 F/sec de 22h à 05h vers Moov
- 1,5 F/sec de 05h à 22h vers Moov
- 2,5 F/sec vers les autres opérateurs
- 1 F/sec vers 5 numéros complices 24h/24

no limit

Service client : 777 (gratuit) ou 9999 7777 (payant)

groupe etisalat



# PA-LUNION

[www.pa-lunion.com](http://www.pa-lunion.com)





PROMO  
PREPAID  
JUSQU'AU  
31 OCT 2013

**55 F TTC/appel**

**vers l'international**

## **Tapez 887\*1\*6# et bénéficiez des meilleurs tarifs :**

- **En intra réseau à 00F TTC/MIN après la 3<sup>e</sup> minute**

Facturation à la minute indivisible après la 45<sup>e</sup> minute

- **55F TTC/MIN vers tous les réseaux mobiles**

- **55F TTC/appel vers l'international**

Zone 1: 55F/appel de 45 sec

Zone 2: 55F/appel de 30 sec

Pour en savoir plus, rendez-vous dans nos Espaces Telecom ou appelez le 112.

**TOGO TELECOM, La Référence**

[www.togotelecom.tg](http://www.togotelecom.tg)

Législatives du 25 juillet 2013 / Verdict de la Cour constitutionnelle

## Tous les cinq recours rejetés pour manque d'un début de preuve

Statuant en matière électorale, la Cour constitutionnelle a rendu publique hier la décision de rejet prise le 9 août dernier relativement aux cinq recours portés devant elle. Par requête, la tête de liste des indépendants «Sursaut National» dans la circonscription électorale de Dankpen, Monkpebor Koundjam, demandait au juge «la correction ou l'annulation pure et simple» des résultats provisoires des élections législatives de ladite circonscription électorale proclamés par la Commission électorale nationale indépendante (CENI) le 30 juillet 2013, pour plusieurs irrégularités, notamment «bourrage d'urnes», «délocalisations improvisées des urnes, BV et fraudes massives» et «vote des mineurs». Point par point, face à ces allégations, la Cour fait observer que «après vérification sur les procès-verbaux des opérations électorales des bureaux de vote cités en référence par le requérant, il s'est avéré que chacun des délégués de la liste indépendante Sursaut National a signé le procès-verbal du bureau de vote où il a siégé, sans porter réserve». Le même constat est fait dans les bureaux où le plaignant conteste le score obtenu. «Il y a lieu de rappeler que le dépouillement a été public», ajoute la Cour. En plus, la réponse de la CENI et le mémoire du mis en cause, membre de la CELI, ont démenti l'allégation du plaignant selon laquelle «l'urne a été enlevée par le représentant du CAR de la CELI, avec l'injonction que les électeurs doivent aller voter en dehors de la localité ; dès qu'ils y sont, on leur signifie de repartir car les bulletins de vote sont épuisés dans le bureau de vote d'accueil des électeurs de Bougabou». Et sur le moyen tiré du vote des mineurs, avec pour preuve trois photocopies de cartes d'électeurs, la Cour répond que «les éléments de preuve apportés ne constituent pas la preuve du vote effectif de ces mineurs». En ajout, la CENI souligne qu'en fait «au cours de la formation des membres des CELI et des BV, elle a instruit ces derniers de vérifier l'âge de l'électeur potentiel avant de l'autoriser à s'inscrire sur la liste d'émargement des omis. Les vérifications faites sur la liste des omis des BV cités par le plaignant auprès de la CELI de Dankpen révèlent que ces détenteurs de carte d'électeur n'ayant pas 18 ans révolus au 25 juillet 2013 n'ont nullement voté». Finalement, la Cour se fonde sur ses délégués qui n'ont pas «observé d'anomalies relatives aux affirmations du requérant». Comme dans les quatre autres cas.

Pour répondre à la plainte de la tête de liste indépendante SOLIM dans la circonscription électorale de la Binah, Pawinam Batéma, parlant de «nombreuses fraudes constatées qui sont de nature à entacher la crédibilité» des résultats –fermeture des portes et fenêtres au moment du dépouillement, vente de la boisson tchoukoutou sur les lieux de vote et manipulation des électeurs



Aboudou Assouma, Président de la Cour Constitutionnelle

pour voter pour le parti UNIR en échange de la boisson, intimidation des délégués du candidat, vote des personnes n'existant pas sur les listes électorales, vote sans cartes d'électeur, suffrage exprimé supérieur au total des voix attribuées, mobilisation des motos pour intercepter les électeurs et les obliger à voter pour UNIR, vote des parti UNIR dans les bureaux de vote sans mandat... –, la Cour dit qu'à «l'appui de toutes ces allégations, le requérant n'apporte aucun début de preuve». Elle s'appuie à juste titre sur les mémoires en réponse de la tête de liste UNIR de la même circonscription et de la CENI, où on peut lire que «les lieux cités dans la requête, selon le président de la CELI de la Binah, sont des places publiques et ne pouvaient en aucun cas faire l'objet de dépouillement portes et fenêtres fermées (...) dans l'hypothèse où il y aurait vente de boisson, le plaignant n'a pas relevé d'impacts de celle-ci sur la conduite et les résultats du vote (...) des simulations indiquent que les écarts de voix au niveau de certains BV ne modifient en rien l'attribution des sièges (...) la CENI ne se préoccupe pas des moyens de déplacement des électeurs le jour du vote ; seul l'électeur sait pour qui il a voté...». Sur bien d'autres points de la plainte, la CENI a répondu n'en avoir pas été saisie. Sans oublier la réplique de la tête de liste UNIR : le plaignant «expose une litanie de faits imaginaires dont il n'apporte aucune preuve ; ces allégations non étayées sont des affirmations péremptoires qui expriment le désarroi de ce candidat face à son échec cuisant».

Le même sort est réservé à la requête de la tête de liste UNIR dans le Grand Lomé, Dagban Ayawavi Djigbodi, évoquant plusieurs irrégularités dans certains bureaux de vote dans la circonscription électorale relatives aux empêchements et intimidations, violences physiques, annulations abusives de bulletins favorables au parti UNIR et à la violation de la réglementation électorale sur les médias. Spécifiquement, la rétention des mandats de ses délégués, l'agression physique, l'empêchement de ses délégués de contrôler le déroulement du scrutin à Adakpamé, Anfamé, CEG Dabalacondji, Bè Gare... et la «différence inexplicable ni par les

CELLI, ni par la CENI elle-même, de 1.526 voix entre la somme des suffrages obtenus par les listes de candidats et le suffrage exprimé calculé par la CENI». Pendant que Dodzi Apévon de la liste Arc-en-ciel n'a pas daigné répondre aux graves accusations alléguées contre lui, la liste CST a fait son mémoire par Lawson Latévi Georges, en l'absence de Jean-Pierre Fabre du territoire national, «en demandant à la Cour de rejeter le recours de la liste UNIR parce qu'il est irrecevable ou infondé, en raison de l'absence des faits incriminés dans les procès-verbaux de dépouillement, tout en étant disposée à se soumettre à tout recomptage et validation contradictoire, sous la supervision de la Cour, des 558.060 votes recensés dans la circonscription pour que justice soit rendue à tous». Au finish, la Cour dit que «s'il est vrai que les faits allégués constituent des violations graves des principes qui régissent les opérations électorales, il n'en demeure pas moins vrai qu'aucun élément du dossier ne vient conforter les affirmations d'ordre général de la requérante». Plus est, la CENI, suite à l'ordonnance du président de la Cour lui enjoignant de clarifier l'origine inexplicable des 1.526 voix supplémentaires, souligne que «après vérification des bulletins déclarés nuls, il apparaît que leur nombre s'élève à 27.434 au lieu de 25.908 ; les 1.526 voix non attribuées sont en réalité des bulletins contestés déclarés nuls».

Dans les rangs du CST, relativement à la plainte de Tsogbé Komlan Daké dans la circonscription électorale de Danyi, la réponse négative de la Cour se résume dans des phrases comme «en l'absence de preuve, il échet de dire que ces allégations ne sont pas fondées», «tout ce qui précède, conjugué avec le fait que ces bureaux de vote ont été composés de membres de sensibilités politiques différentes et reconnus par la CENI, responsable de l'organisation des élections, constitue à n'en point douter la preuve suffisante qu'il ne s'agit pas de bureaux fictifs», «qu'il est probable que ladite duplication puisse être une occasion de vote multiple ; mais qu'aucune preuve n'est faite que cette hypothèse s'est réalisée ; qu'en effet, ce n'est pas cette duplication qui constitue en

soi une irrégularité mais l'usage qui peut en être fait ; qu'en l'espèce, la preuve d'un usage frauduleux n'a pas été faite ; qu'au surplus, le fait de tremper le doigt de l'électeur après le vote dans l'encre indélébile élimine ce risque ; qu'ainsi, cet argument ne peut prospérer», «les faits allégués s'étant déroulés, selon le requérant, après le scrutin, ils ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence sur celui-ci quand bien même ils seraient établis», etc. La leçon de l'absence de preuve est également administrée à Agbéyomé Kodjo dans la circonscription électorale de Yoto. Et on apprend par le mémoire de la CENI que «c'est le représentant du CST au sein de la CELI Yoto qui était chargé d'enlever les scellés des urnes au fur et à mesure qu'elles arrivaient avant de communiquer le résultat en présence du président et du rapporteur du bureau de vote, et à aucun moment, il n'a jamais fait cas de quelque urne non scellée pendant toute la compilation des résultats». «En l'absence de preuve, cette allégation ne peut faire foi», dit sèchement la Cour.

## Avec ses 71 ans révolus à la nouvelle Assemblée nationale L'éluée Séwoa Adjoa prend le bureau d'âge à la séance de plein droit du 20 août

En renvoyant les requérants à mieux saisir le juge constitutionnel, avec des preuves indéniables pour soutenir les requêtes à venir, il ne restait plus rien pour ne pas confirmer les résultats provisoires des élections législatives du 25 juillet. «Considérant que la Cour constitutionnelle a constaté que, dans l'ensemble, les opérations de vote se sont déroulées conformément aux procédures établies ; que, eu égard aux éléments du dossier, il y a lieu de déclarer que le scrutin s'est globalement bien déroulé», a déclaré à haute et intelligible voix, hier 12 août, le président de la Cour, Aboudou Assouma, lisant la décision portant proclamation des résultats définitifs du scrutin. Dans la foulée, la liste des 91 nouveaux élus est publiée par la Cour, en attendant des démissions pour cause d'incompatibilité. Pour l'Union pour la République (UNIR, majorité) : Dagban Ayawavi Djigbodi, Balouki Essossimna, Abolu Yawo Afélétyé, Sego Etsé Franck, Séwoa Adjoa Makafuwu Sépopo, Kapou Théophilé Kossi René, Tomégah Sidémého Djidudu, Aményo Afi Ntifa, Dobou Kwadzo Sedem, Tségan Yawa Djigbodi, Toussa Komi Gaméli, Hamadou Koumadjo Yacoubou, Amétodji Yawovi, Hodin Eké Kokou, Agbo Komlan, Awaté Simala, Sossou Viwoto Sowonou, Sémodji Mawussi Djossou, Ihou Yaovi Attigbé, Osséyi Yawovi, Gnatcho Komla Mawuéna, Sessénu Kwadjo Fiatuwo, Kertcho Komina, Yakpo Kossi, Ewovor Kossi Messan Wowonyo, Oglomléssé Koku Mawuko, Klassou Komi Sélom, Kpatcha Sourou, Kossigan Kodjogan Mawulikplimi, Ouro-Sama Mohamed Sad, Sogoyou Békéyi Essoham, Dramani Dama, Atcha-Dédji Affoh,

VERBATIM Par Eric J.

## Fraudes oui, mais...

C'est fait ! Les résultats définitifs du scrutin législatif du jeudi 25 juillet 2013 ont été donnés par la Cour constitutionnelle ce lundi 12 août. Ces résultats avalisent la configuration de la nouvelle Assemblée nationale avec les 91 députés volontairement choisis par le peuple togolais.

Avant de proclamer ces résultats, la Cour constitutionnelle a dû statuer sur cinq recours formulés par des candidats de quatre parties prenantes à ce scrutin. L'Union pour la République (UNIR) a cherché à bénéficier de quelques voix supplémentaires dans le Grand Lomé pour porter, pourquoi pas, le nombre de ses sièges à trois en se basant sur des comportements non-conformes au code électoral des partisans de l'opposition. Il en est de même pour l'Indépendant Solim dans la circonscription de la Binah. Pour lui, il a été volé sinon, il aurait pu remporter sans ambages le siège auquel il a postulé. Les têtes de listes du Collectif Sauvons le Togo (CST) dans le Yoto et dans le Daye appartenant au parti Obuts n'ont pas compris leur débâcle dans les deux circonscriptions électorales. Ils ont estimé que des fraudes massives ont permis à leurs adversaires de remporter des sièges qui leur revenaient. Et que surtout l'achat de conscience et des systèmes de dépouillement fantaisistes leur ont été défavorables. Enfin, c'est Sursaut National dans le Dankpen qui s'est plaint auprès de la Cour constitutionnelle pour que justice lui soit rendue.

Après étude des requêtes et sur la base de la constitution togolaise et des informations dont elle dispose, la Cour constitutionnelle a reconnu la recevabilité des dossiers mais a rejeté l'ensemble des recours pour manque de preuves.

À côté de ces cinq recours, il y en a aussi qui n'ont pas reconnu les résultats provisoires donnés par la Ceni. Il s'agit de la Coalition Arc-en-ciel et du Collectif Sauvons le Togo dont des membres influents sont montés au créneau pour dénoncer des dysfonctionnements dans la proclamation des résultats. En réalité, il dénonce des fraudes «massives», malgré la rapidité de proclamation des résultats dès le soir du vote. Sur des arguments dont ils détiennent seuls les secrets, ils se sont abstenus de déposer des recours. Par manque de preuves, certainement.

Autrement, disait un membre de la Ceni : «ils n'ont qu'à brandir un seul document attestant leurs allégations ! Et on verra.»

togolaise, la nouvelle «Assemblée nationale se réunit de plein droit le deuxième mardi qui suit la date de proclamation officielle des résultats». Autrement, à la date du 20 août 2013. Le règlement intérieur de l'Assemblée, datant de 2007, édicte que, au début de chaque législature, le doyen d'âge de l'Assemblée, après concertation avec le président de la Cour constitutionnelle, convoque la première séance de la législature. Il la préside jusqu'à l'élection du bureau. Le bureau d'âge est composé du doyen d'âge et des deux plus jeunes députés présents. Ces derniers remplissent les fonctions de secrétaires. Aucun débat ne peut avoir lieu sous la présidence du doyen d'âge. Il est fait exception à cette règle pour les discussions ayant pour objet le règlement intérieur de l'Assemblée nationale. Et en jetant un coup d'œil à l'âge des élus, suivant les déclarations consignées par la Cour, on doit avoir au perchoir dame Séwoa Adjoa Makafuwu Sépopo, née le 20 juillet 1942, élue sur la liste UNIR de Zio, commerçante de son Etat. Elle devra avoir à ses côtés les sieurs Oré Djimon de l'UFC, né le 31 décembre 1975, actuel ministre de la Communication, et Arzouma Natchadja, né le 31 décembre 1984, Gestionnaire et attaché de cabinet.

Il faut rappeler que 1.170 candidats, provenant de 169 listes, étaient en lice pour 91 sièges répartis en 25 pour la région Maritime, 25 pour la région des Plateaux, 12 pour la région Centrale, 17 pour la région de la Kara et 12 pour la région des Savanes. A l'issue des opérations, le nombre total des votants est de 2.011.203, celui des bulletins nuls 119.430, les suffrages exprimés 1.891.773 et le taux de participation 66,06%. Le total des inscrits est de 3.044.332.

Suivant l'article 52 de la Constitution

Après le sinistre du grand marché d'Adawlato

## Les commerçants à soulager par les sites provisoires d'Agbadahonou

\* 3 000 places aménagées pour 2 225 sinistrés recensés.

Jean Afolabi

Lancés dans l'urgence dans le courant du mois de mars, les sites de relocalisation d'Agbadahonou et de la place de la quinzaine commerciale sont dans leur phase terminale avec la remise officielle vendredi dernier des clés à la ministre du Commerce et de la promotion du secteur privé, Mme Bemadette Legzim-Balouki, par son collègue des Travaux publics Ninsao Gnofam. Ici, l'autorité publique a fait du mieux qu'elle pouvait après l'incendie ayant ravagé, dans la nuit du 12 au 13 janvier 2013, le bâtiment principal du grand marché de Lomé, l'un des poumons de l'économie du pays. Il fallait parer au plus pressé pour ne pas en rajouter aux subies par les commerçants.

Aujourd'hui, ce sont deux sites d'une superficie d'environ 3 000 mètres carrés qui vont permettre d'abriter les bonnes dames et les commerçants sous 49 hangars de 3 000 places et dans 272 boutiques conteneurs. Le coût total est estimé autour du milliard de francs Cfa, avec 721 milliards à CECO BTP, GER, ECNC et d'autres pour le plus grand espace qu'est le site d'Agbadahonou. L'endroit est doté d'un bloc administratif, de deux points d'eau, de trois blocs sanitaire, d'une bâche de 120 mètres cubes pour la

sécurité-incendie, de caniveaux et d'un bloc de la police et des sapeurs pompiers. A charge pour la ministre du Commerce de procéder à l'attribution des places.

Après plusieurs recouvrements et séances de travail, le nombre de sinistrés du bâtiment principal du grand marché de Lomé avait été officiellement arrêté en février à 2 225, et 881 pour le marché de Kara. Loin d'être les conditions recherchées par les bonnes dames et d'autres commerçants, les 3 000 nouvelles places des sites de Lomé devraient permettre d'héberger, ne serait-ce que provisoirement, les sinistrés. Le montant total corrigé des pertes subies s'élève à 5.999.359.150 francs Cfa, soit la somme des 5.461.220.300 francs Cfa pour Lomé et 538.138.850 francs Cfa pour Kara. De leur côté, les détenteurs de crédits dans les banques et établissements de microfinance déclarent des pertes de 2.258.983.913 francs Cfa.

Dans le souci de porter assistance aux sinistrés, le Gouvernement avait décidé en un premier lieu de débloquer environ deux milliards de francs Cfa en appui financier direct aux sinistrés dûment enregistrés. Et de mettre à disposition la somme de 2,3 milliards de francs Cfa pour, dit-il, poursuivre et accélérer l'aménagement en cours des sites retenus en vue de

la relocalisation des sinistrés aussi bien à Lomé qu'à Kara. Une réponse aux huit recommandations formulées aux gouvernants par le Guichet unique en vue d'«aider les commerçantes et commerçants à surmonter dans les meilleurs délais les préjudices subis lors des incendies».

Entre autres mesures préconisées, l'octroi d'un appui financier aux sinistrés suivant le montant des pertes subies et la catégorie d'activités, la poursuite et l'intensification des travaux engagés pour la relocalisation des sinistrés sur des sites appropriés, des exemptions fiscales intégrales pour 2013 et des exemptions partielles pour 2014 aux opérateurs économiques, la réduction de moitié des droits de douanes en faveur des sinistrés pour un an, la réduction des droits des places dans les marchés pour le compte de l'année 2013, un accompagnement au cas par cas par les banques, la restructuration des crédits en cours et la mise en place de nouveaux crédits pour les sinistrés. Dans le collectif budgétaire de mai dernier, l'Etat a dû revoir ses dépenses à la baisse, et prévoir 4,30 milliards de francs de dotations partielles pour la prise en charge des dégâts des incendies des grands marchés de Kara et de Lomé.

Au troisième trimestre de la campagne de commercialisation

## Baisse sensible de la demande du cacao togolais

Après le café, c'est au tour du cacao togolais d'enregistrer un repli - plus important - dans sa commercialisation au troisième trimestre (avril - mai - juin) de la campagne de commercialisation en cours depuis octobre. La diminution par rapport au trimestre précédent a été de 57,11% pour se situer à un tonnage de 805 872 kilogrammes, contre 1 879 007 kilogrammes pour le second trimestre.

Au cours du trimestre sous revue, le mois qui a le plus vendu est avril, avec 515 334 kilogrammes. Les deux autres n'ont guère dépassé 150 000 kilogrammes, d'après les chiffres de la direction du Conditionnement et de la métrologie légale. En revanche, pour le second trimestre, seul janvier n'a pas atteint les 370 000 kilogrammes ; février et mars se sont situés au-delà des 720 000 kilogrammes.

En glissement annuel, par rapport au même trimestre la campagne précédente, le cacao n'a pas vendu mieux que le café, avec une régression de 17,21% par rapport aux 973 395 kilogrammes d'il y a un an. A cette période, seul juin a affiché en-dessous de 140 000 kilogrammes.

Jusqu'ici, le second trimestre a été plus demandeur. Il affichait une hausse de 41,99% en progression par rapport aux 1 323 331 kilogrammes du premier trimestre.

D'un tonnage de 1 323 331

kilogramme au 1er trimestre (octobre - novembre - décembre), affichant ainsi une augmentation de 499,52 pour cent par rapport au trimestre précédent, le cacao a été exporté à 1 879 0047 kilogrammes au second trimestre (janvier - février - mars). Concrètement, cela équivaut à une hausse de la demande de 41,99%

précédent. Soit une chute de 77,32% d'après les chiffres officiels. A l'actif du mois d'août, zéro kilogramme exporté. Juillet venait d'afficher seulement 40 040 kilogrammes. Septembre a fait un peu mieux, à 180 690 kilogrammes exportés.

Les produits de rente, essentiellement composés du café-



d'après les chiffres officiels de la direction du Conditionnement et de la métrologie légale.

Tout au long de la dernière campagne, le cacao togolais a établi l'un de ses mauvais scores sur le marché international. Et les résultats de la campagne d'exportation étaient à l'image de son quatrième trimestre. Un quatrième trimestre (juillet - août - septembre) qui n'a exporté que 220 730 kilogrammes, contre 973 395 kilogrammes le trimestre

cacao et du coton, ont représenté, en moyenne, 9% du Produit intérieur brut agricole (PIBA) au cours des cinq dernières années. Depuis 2009, les productions de café et cacao ont plutôt évolué en dents de scie, se situant dans une large fourchette de 5 500 tonnes à 12 500 tonnes pour le café et 3 600 à 10 600 pour le cacao. Dans le même temps, la production du coton-graine est passée de 27 906 tonnes en 2009/2010 à 79 510 tonnes en 2011/2012.

Au Conseil d'administration d'ETI

## Retour de confiance à Kolapo Lawson

Dans un communiqué rendu public le 6 août dernier, le Conseil d'administration de Ecobank Transnational Incorporated (ETI) dit avoir examiné les questions relatives à deux opérations financières impliquant le président de ETI, Kolapo Lawson. Celles-ci comprennent un accord personnel entre lui et AMCON et un accord avec Ecobank Nigéria pour le compte d'une société dont il est le président du conseil d'administration. Le Conseil a conclu qu'il n'y avait eu aucune irrégularité financière et que M. Lawson avait en tout moment agi de bonne foi. En conséquence, à l'unanimité de ses membres, le Conseil a réaffirmé sa confiance à M. Lawson.

S'exprimant au nom du Conseil d'administration, le vice-président, André Siaka, a déclaré: "Kolapo Lawson a été un fidèle serviteur de Ecobank depuis de nombreuses années et a été un contributeur majeur à son succès continu. Nous sommes heureux de réitérer à l'unanimité notre soutien total à M. Lawson et à son leadership et nous nous réjouissons de recentrer notre priorité sur la poursuite du succès remarquable de Ecobank". Quant



Kolapo Lawson, Président du groupe ETI

à M. Lawson, il s'estime heureux qu'un trait ait été tiré sur cette affaire. "Le Conseil a clairement fait savoir qu'il n'y a aucun problème en suspens et je souhaite maintenant me concentrer à nouveau pour emmener Ecobank vers de nouveaux succès", a-t-il déclaré.

Nommé à la tête du groupe fin septembre 2009, Kolapo Lawson est le fils d'un des fondateurs du groupe, Adayemi Olusola Lawson, décédé en 1993, alors qu'il occupait cette même fonction. Kolapo Lawson lui-même, industriel de son état, a succédé à l'ancien Premier ministre

malien, Mandé Sidibé, décédé le 25 août 2009. Kolapo Lawson, d'après le magazine Jeune Afrique, est le PDG de Lawsons Corporation, un groupe industriel et commercial présent dans la sous-région ouest-africaine et disposant d'une représentation au Royaume-Uni. L'homme est également président d'Acorn Petroleum Plc et Agbara Estates Limited. Ce n'est pas tout. Il est par ailleurs administrateur non exécutif de Beta Glass Plc, Pharma-Deko Plc et Sovereign Trust Insurance Plc, trois sociétés cotées en Bourse à Lagos.

## Travaux de réalisation de hangars métalliques à la nouvelle Présidence L'offre de l'entreprise Techno Accord rejetée pour enveloppe extérieure «cachetée»

Courant mai 2013, la Présidence de la République lance un appel d'offres pour des travaux de réalisation de hangars métalliques à la nouvelle Présidence, sise dans la zone de Lomé 2. A l'ouverture des plis, la Commission de passation des marchés publics constate que l'enveloppe extérieure du soumissionnaire Techno Accord comportait un cachet d'identification et l'a rejetée séance tenante, avant d'ouvrir les offres des deux autres soumissionnaires EGBR et PADOUE. Transparence oblige, Techno Accord forme un recours, estimant que l'apposition de sa dénomination (cachet d'identification) sur l'enveloppe extérieure contenant ses offres s'explique par son souci de respecter les dispositions du dossier d'appel d'offres, stipulant que «les candidats placeront l'original et deux copies de leur soumission dans une enveloppe intérieure et une enveloppe extérieure cachetées», et que l'explication a même convaincu certains membres de la commission de passation, à l'exception de l'ingénieur des travaux qui a jugé son offre irrecevable. Un dernier argument contre lequel la Présidence de la République brandit la preuve que le procès-verbal d'ouverture des offres a été signé par tous les membres de ladite commission.

Pour prendre sa décision, le Comité de règlement des différends



Sidémeho Tomégah-Dogbé, Personne responsable des marchés publics à la Présidence

de l'Autorité de régulation des marchés publics ne pouvait pas ne pas sortir le code des marchés publics et délégation de service public. Et son article 53 alinéa 1 qui dit que «les offres sont adressées sous pli fermé, portant le numéro et l'objet de l'appel d'offres. Il ne doit être donné aucune indication sur l'identité du soumissionnaire, sous peine de rejet». Le mot «cachetées» a posé problème. Le Comité part des termes du dossier d'appel d'offres : «s'il est vrai que l'expression «cachetées» peut laisser penser qu'il faut apposer son cachet sur l'enveloppe extérieure, l'alinéa b de cette clause lève tout équivoque lorsqu'elle dispose que «les enveloppes porteront le nom du projet, le titre et le numéro de l'appel d'offres tels qu'indiqués dans l'avis

public d'appel d'offres. L'enveloppe intérieure comportera en outre le nom et l'adresse du candidat». Il est donc clair que seules les enveloppes intérieures porteront le nom et l'adresse du candidat ; a contrario, toute mention apposée sur l'enveloppe extérieure et qui permettrait d'identifier le candidat n'est pas autorisée. Ce qui fait dire que Techno Accord s'est adonné à une interprétation erronée, en traduisant le mot «cachetées» au sens de «apposer un cachet». D'où le rappel de la pratique en la matière par le Comité : une enveloppe cachetée ne saurait signifier une enveloppe sur laquelle a été apposée un cachet d'identification du candidat ; une enveloppe cachetée doit s'entendre simplement d'une enveloppe scellée ou fermée. La requête de Techno Accord est ainsi rejetée.

ATHLETISME/

## Environ 500 athlètes attendus au semi-marathon de Brazzaville à Djambala

La dixième édition du semi-marathon international de Brazzaville (Smib) regroupera, le 14 août à Djambala, chef-lieu du département des Plateaux, plus de 500 marathoniens venant des onze départements du Congo, d'Afrique et d'ailleurs, a annoncé samedi le comité de direction du Smib.

Pour cette dixième édition, les marathoniens aussi bien nationaux qu'étrangers vont courir sur une distance de 21,1 kilomètres. Parmi les athlètes étrangers figurent des kenyans, éthiopiens et français, tous habitués de cette compétition qui suit le cours des festivités de l'indépendance du Congo.

Organisé par la société nationale des pétroles du Congo (SNPC), le semi-marathon de Brazzaville se déroule de façon tourmente dans le chef lieu du département abritant les festivités du 15 août qui cadre avec la célébration de la date anniversaire de l'indépendance du Congo.

Selon le président du comité de direction du Smib, Raymond Ibata, les performances allant de la première à la cinquantième place seront récompensées. "Le premier empochera 2 millions de FCFA contre 1,5 million pour le deuxième et 1 million pour le troisième. Pour les internationaux, par contre, le premier recevra 2,5 millions de FCFA, le deuxième 2 millions contre 1,5 millions pour le troisième 1,5 million", a précisé M. Ibata.

Cette dixième édition du Smib constitue, pour la Fédération congolaise d'athlétisme, une occasion en vue des détecter des talents capables de servir dans les rangs de l'équipe nationale à l'orée de l'organisation par le pays des onzième jeux africains.

Initié en 2003, le Smib avait accueilli la première édition en 2003 avant celles de 2008, 2009 et 2010. Pointe-Noire l'a abrité en 2004 alors que Dolisie, dans le département du Niari, organisait la compétition l'année suivante. En 2007, le tour revenait à Owando. En 2011, les marathoniens ont concouru à Ewo avant de s'envoler pour Kinkala, dans le département du Pool, en 2012

FOOTBALL/

## Cesc Fabregas rembarre Man Utd et jure fidélité au Barça

Confrontée à l'indisponibilité de Giampaolo Pazzini, l'AC Milan commence à s'inquiéter du manque de profondeur de son effectif dans le secteur offensif. Avec les seuls Mario Balotelli et Stephan El Shaarawy pour guider les Rossoneri, la formation de Massimiliano Allegri a conscience de ses manques et compte bien y remédier dans les prochains jours.

Avec un duo pareil, beaucoup d'équipes seraient satisfaites. Mais à San Siro, on ne souhaite pas être trop dépendants des prestations des deux attaquants italiens Mario Balotelli et Stephan El Shaarawy, respectivement 12 et 16 buts la saison passée en Serie A. Bien sûr, il ne faut pas oublier Giampaolo Pazzini et ses 15 réalisations en championnat, mais l'ancien footballeur de l'Inter Milan est indisponible jusqu'au mois de novembre en raison d'une opération au genou. Sachant que le Français Mbaye Niang ne présente pas suffisamment de garanties pour lui faire pleinement confiance chaque weekend, la direction milanaise entend dénicher un nouvel avant-centre avant la clôture de ce mercato estival.

Selon Tuttosport, le board lombard aurait trouvé son bonheur avec quelques joueurs susceptibles de rendre de grands services à l'équipe de Massimiliano Allegri. Prêt en 2012-2013 au Genoa, Marco Borriello pourrait correspondre au profil. A 31 ans, il signerait ainsi son retour à Milan. Mais d'autres footballeurs seraient également dans le viseur, comme Claudio Pizarro. Âgé de 34 ans, l'international péruvien n'a été titularisé que sept fois la saison dernière en Bundesliga, et sa prolongation jusqu'en 2014 avec le Bayern Munich ne change rien au fait qu'il aura du mal à s'exprimer à l'Allianz Arena.

FOOTBALL /D1-15<sup>E</sup> JOURNEE

## Les Anges restent bien au balcon

Anges FC de Notsé a décroché, dimanche, le titre honorifique de champion de la première division en battant Tchaoudjo Athlétic Club 2-0 lors de la 15 et dernière journée de la phase aller. Pendant que son poursuivant immédiat, Semassi s'est fait tenu en échec par Gbikinti de Bassar 1-1.

Les Anges ont surpris leur monde en gravissant les échelons dans un championnat où très peu d'analystes auraient parié sur leur performance. Mais les poulains de l'entraîneur Olivier Yaro ont fait preuve d'un régime constant, tricotant leur football en dehors des remous que connaissent les clubs comme Agaza FC et Etoile Filante, ou encore les ogres comme Dyto de Lomé, AS Douanes ou Maranatha de Fiokpo.

Face à TAC, on savait que la tâche leur était moins difficile même si dans les faits, la victoire a mis du temps pour se dessiner. Avec 1,87 but point par match, l'équipe du président Eric Gagou draffe en tête du classement avec 28 points devant Semassi (26 pts) et Ako de Kara (24 points) qui réussit à se hisser sur la dernière marche du podium en dominant Kotoko 2-1.

Au rang de déceptions, l'on no-

tera la place occupée par Agaza FC de Lomé (17 pts) et de l'Etoile Filante (12 pts). Les deux club de la capitale n'ont pas brillé de mille feux au cours de cette phase aller, terminant respectivement à la 13e et 15e place. Les Scorpions et les Shooting Stars ont l'obligation de se reprendre pour éviter la relégation en fin de saison. Ils ont quinze journées pour y arriver.

Autres résultats de cette 15e journée : Gomido bat Dyto 1-0 ; Koroki domine Etoile Filante 2-1 ; Asko prend le meilleur sur Kotoko 2-1 ; Agaza bat AS Togo Port 1-0 ; Unisport corrige Foadan 1-0 ; Efin le match entre AS Douanes et Maranatha n'est pas allé à son terme à la suite d'un but d'abord refusé à Maranatha puis accepté plus tard par l'arbitre de la partie Aziameyo.

		J	G	N	P	BP	BC	Dif	Pts
1	ANGES FC	15	7	7	1	16	8	8	28
2	SEMASSI	15	8	2	5	11	10	1	26
3	ASKO	15	7	3	5	15	11	4	24
4	FOADAN	15	5	8	2	11	7	4	23
5	DYTO	15	6	5	4	19	13	6	23
6	AS DOUANES	14	7	2	5	20	11	9	23
7	AS TOGO P.	15	6	4	5	17	15	2	22
8	MARANATHA	14	5	7	2	14	10	4	22
9	KOTOKO	15	5	5	5	13	10	3	20
10	GOMIDO	15	5	5	5	11	11	0	20
11	UNISPORT	15	4	7	4	11	12	-1	19
12	GBIKINTI	15	4	6	5	12	15	-3	18
13	AGAZA	15	4	5	6	13	14	-1	17
14	KOROKI	15	4	3	8	8	16	-8	15
15	ETOILE F.	15	2	6	7	8	18	-10	12
16	TAC	15	1	3	11	9	27	-18	6

ATHLETISME/

CHAMPIONNATS DU MONDE

## Bolt, de Daegu à Moscou

Usain Bolt n'a pas tremblé dimanche, en remportant sa finale mondiale du 100m sur une piste mouillée et devant un Justin Gatlin pas assez fort pour jouer la gagne. Les Mondiaux 2011 et son faux départ sont quasiment oubliés.



Le ciel a parlé à Usain Bolt. La pluie n'a dû s'abattre sur le stade Loujniki que cinq minutes, 10 tout au plus. Comme par hasard, c'est tombé pile sur le 100m, et la grosse averse a suffi à détremper la piste alors que Moscou a connu de fortes chaleurs et un ciel bleu profond tout le week-end. "Je voulais réus-

sir un meilleur chrono, mais je n'ai pas pu à cause de la météo. Il y a des jours comme ça. Ce n'était pas 'singing in the rain', mais 'running in the rain'!" Qu'importe, au fond: au vu de sa saison et sans Tyson Gay pour le titiller, le record du monde n'était de toute façon pas pour ces Mondiaux.

"Ma course n'était pas parfaite, et le départ non plus." Mais ça n'a plus guère d'importance pour Bolt, pour qui les lentes mises en action sont devenues une normalité, quasiment un symbole. En s'imposant en 9"77, le Jamaïcain a pris la MPM officielle de l'année, en admettant que celle de Gay en 9"75 aux sélections américaines soit effacée. Avec Justin Gatlin en 9"85 et Nesta Carter en 9"95, sa marge reste considérable sur cette finale. Bolt ne s'est pas fait peur, et ne s'est pas spécialement foulé en vue de la suite.

### Il risque d'écraser le demi-tour

"Je me sens bien, juste un peu fatigué, assure-t-il tout de même sans trop convaincre. J'ai besoin de repos. Je continue de travailler sur mon objectif: devenir une légende, en collectionnant les médailles d'or et les titres d'athlète de l'année. Et le 200m et le 4x100m

arrivent." Déjà grand favori du 100m avant la course, le sextuple champion olympique risque d'écraser le demi-tour sans commune mesure: sans Gay, donc, mais aussi sans un rival de la trempe de Gatlin qui laissait une légère place au doute. Très légère.

Deux ans après le cataclysme de Daegu, Bolt est donc le nouveau – et double, après ses exploits de Berlin en 2009 - roi du monde de la distance reine. "Pour moi, c'était juste 'fun', raconte celui qui fêtera ses 27 ans dans 10 jours. Ce n'était pas une revanche de Daegu. Je suis simplement venu pour gagner ce titre. Je ne peux pas oublier Daegu, parce que vous me rappelez tous mon faux départ (rires)." Cette victoire sous les trombes va quand même permettre d'y penser de moins en moins. Surtout si la "Foudre" tonne sur le 200m, en espérant des cieux moins facétieux.

Spéciale promo vacances

Le prix... Pas un obstacle!

Moov secondes no limit

Seconde est un nouveau profil qui te permet de communiquer à partir de 1F/seconde partout au Togo. Pour passer vers le profil Moov secondes, il te suffit juste de taper \*106\*3# à partir de ton mobile.

- 1F/sec vers 3 numéros complètes 24h/24
- 1F/sec de 22h à 05h vers Moov
- 1,5 F/sec de 05h à 22h vers Moov
- 2,5 F/sec vers les autres opérateurs

(Coût de souscription : 100 FCFA)

A partir de 1F/seconde

Tapez \*106\*3#

groupe etisalat

Service client : 7777 (gsm) ou 7777 7777 (fixe)

## Ligue des Champions/ Coton Sport s'impose devant le Séwé Sports

Coton Sport est venu à bout du Séwé Sports de San Pedro 1-0, dimanche à Garoua lors du match en retard comptant pour la 1ère journée de la poule de B de la Ligue des champions Orange.

Le club camerounais a respecté la tradition des clubs hôtes remportant leur match à domicile dans le groupe B de la phase de la Ligue des champions. Pourtant ce sont les visiteurs qui sont mes mieux entrés dans la partie en monopolisant le ballon. Mais les locaux laissèrent passer l'orage et réagirent par le défenseur Aminou Bouba et par le milieu

de terrain Alexis Yougouda Kada, dont les tentatives passèrent de peu à côté de la cage du club ivoirien. Et au moment où le public du stade Roumde Adjia s'attendait à une domination totale des Cotonculteurs face aux portuaires, leur attaquant-vedette Jacques Haman était logiquement expulsé à la 39e minute pour une vilaine faute sur le capitaine du Séwé Sport Souleymanou Dembélé.

Cependant, en dépit de son infériorité numérique, Coton Sport n'était pas moins tranchant. Il faisait même mieux que résister au champion ivoirien. Il se procurait les meilleures occasions par l'intermédiaire de Djene

Ortega dont le tir passait de peu à côté de la cage de Sylvain Guelassognon (52e). Mais l'unique but de la partie fut marqué à la 59e minute par Alexis Yougouda Kada qui reprit une première tentative manquée d'Emmanuel Mbongo Ewangué. Sept minutes plus tard, le même attaquant camerounais voyait son tir repoussé sur la ligne par un défenseur ivoirien. Les Cotonculteurs eurent encore moins de chance à la 83e minute sur une frappe mal cadrée de Daouda Kamilou.

L'unique occasion du Séwé Sport était intervenue à la 50e minute, sur

un tir en pivot de Rostand Kako renvoyé par le gardien camerounais Loïc Feudjou. Les multiples efforts du capitaine Souleymanou Dembélé et de ses coéquipiers n'ont pas réussi à faire plier Stéphane Kingue Mpondo et les siens qui ont tenu bon jusqu'au coup de sifflet final.

Après la défaite 0-2 en Tunisie devant l'Espérance lors de la deuxième journée jouée le 3 août dernier, Coton Sport se relance dans la compétition, puisqu'il compte trois points tout comme les Angolais du Recreativo Libolo, les Tunisiens de l'Espérance et les Ivoiriens du Séwé Sports.

## REPERES

## La prison, ce n'est pas la perte de tous droits

Les droits de l'homme sont partout. En général, l'opinion pense que le détenu perd tous ses droits au détriment des autres hommes. C'est pour mettre fin à cette pensée rétrograde que les Nations Unies ont décrété la date du 10 août comme la journée du prisonnier. Elle a été célébrée partout dans le monde et dans les prisons civiles du Togo.

Pour marquer cette date au Togo, les prisonniers vont procéder à une série de manifestations. A la prison civile de Lomé, les responsables projettent la désinsectisation et la dératisation de la prison grâce au concours de l'association "Corps et Esprit saint". Ici, selon le programme conçu, il est prévu une conférence sur l'art et l'environnement en milieu carcéral. Elle sera précédée d'un vernissage d'œuvres d'art des détenus. L'apothéose sera marquée par un grand concert de solidarité avec les détenus le 22 août 2013 au Palais des congrès de Lomé avec la participation de plusieurs artistes de la chanson : Coco de Koffi, King Mensah, Déla Délaï, et autres. Les fonds récoltés seront mis à la disposition de la prison pour achat des produits pharmaceutiques pour les détenus. Dans les autres prisons du Togo, des visites, des dons, des séances de sensibilisations et autres manifestations sont prévues pour montrer la solidarité aux prisonniers au Togo. Notons que la population carcérale au Togo est en pleine expansion et les autorités se battent pour la réduire et donner de meilleures conditions aux détenus.

## Sa suffisance ANC

La guerre de tranchées entre le CAR et l'ANC continue en ce qui concerne le bilan des législatives. L'ANC accuse le CAR et le CST de les avoir précipités dans une élection sans issue. Faux, rétorque, Jean Kissi, secrétaire général du CAR : il est temps que l'opposition fasse son autocritique. Eric Dupuy, secrétaire national à la communication de l'ANC ne l'attend pas de cette oreille. Pour lui, le CAR a l'habitude de les "insulter" sur les médias, au sortir de chaque scrutin.

Au lieu de se faire une autocritique et voire un audit de l'opposition, comme l'a dit Jean Kissi, l'autre camp préfère l'autosuffisance voire l'orgueil. Pour preuve, à la question de savoir si l'ANC est allée à ces élections sans le manteau du Cst, est-ce qu'il peut avoir les 19 sièges ? Eric Dupuy reçu sur la radio Victoire Fm ce vendredi 9 août 2013 a répondu que : "Oui, si c'était l'ANC seule, nous aurions gagné". A la question de savoir ce qui se passe entre l'ANC et le Car, Eric Dupuy a bien pesé ses mots et a expliqué que : "Ce n'est pas la première fois que Jean Kissi nous insulte sur les médias parce que Jean Pierre Fabre n'a appelé le nom de personne. Il y a d'autres partis politiques dans l'opposition. On dit en français, qui se sent morveux se mouche... M. Jean Kissi est allé au-delà de la normalité. C'est toujours malheureux qu'au lendemain des élections, ça s'est passé en 2005, en 2007 et en 2010. Toujours au lendemain des élections, le Car s'attaque à nous (...)". Selon les chiffres officiels, une liste commune du Collectif "Sauvons le Togo" et de la coalition Arc-en-ciel pourrait gagner un nombre important de sièges, soit 45 contre 25 aujourd'hui, en attendant la proclamation de la Cour Constitutionnelle. Mais ce n'est pas l'avis de M. Dupuy : si les eux entités le font, "ils n'auront que 30 députés". Avant d'ajouter : "Si on avait fait l'union Cst et Arc-en-ciel (Aec), nous aurions eu 4 sièges de plus. Donc, la dynamique unitaire ne sera pas payante". Entêtement obsidional.

## Et si M. Agbéyomé fait recours à ses avocats

Mensonge grotesque de Agbéyomé Kodjo, président de l'Organisation pour bâtir dans l'union un Togo solidaire (obuts), sur le voyage qu'il devrait effectuer le 28 juillet dernier au Bénin.

C'est du moins ce qu'on comprend des réactions du ministre Bawara et du Procureur de la République. Empêché de franchir la frontière Togo-Bénin pour non présentation de l'autorisation de sortie, M Agbéyomé estime qu'il y avait violation de ses droits. Le patron de l'Obuts avait fait croire au monde entier le 04 août dernier sur RFI, qu'il a été empêché de voyager alors que les mesures restrictives en son rencontre étaient levées. Réagissant à ces propos, le ministre de l'Administration territoriale, Gilbert Bawara, a souligné que : "Certes, il y a eu levée de ces mesures restrictives ; mais c'est un affranchissement qui n'est valable que sur le territoire togolais. Outre le Togo, il urge une autorisation de sortie du pays". Cette mise au point du ministre vient désavouer ainsi M. Kodjo. Pour M Bawara, il n'y a rien d'anormal ou d'illégal en faisant faire demi-tour à l'ancien président de l'Assemblée Nationale à la frontière Togo-Bénin le soir du dimanche 28 juillet 2013, d'autant plus que ce dernier est sous contrôle judiciaire. Et de poursuivre : "M. Agbéyomé fait l'objet d'une procédure judiciaire et cette procédure le contraint ou lui impose la nécessité d'obtenir ou d'aviser le juge d'instruction, avant de sortir vers l'extérieur du pays". Notons que le Procureur de la République, Blaise Essolissam Poyodi, a eu également à clarifier les choses par rapport aux allégations de Agbéyomé. Voici ce qu'il affirmait : "M. Agbéyomé Kodjo n'a pas été empêché de sortir du pays ; mais seulement il n'a pas eu l'autorisation du Procureur de la République. Et ça, ses avocats aussi le savent".

## Festival

## Afrotitud du 24 au 31 août



Jean-Claude Lawson-Dick, Directeur d'Afrotitud

Le festival Afrotitud aura lieu du 24 au 31 août prochain. Il y aura quatre jours de concert dont un VIP à l'Agora Senghor de la paroisse universitaire située au Bas-fond du Collège Saint-Joseph. L'enceinte servira d'ailleurs de village et marché du festival.

Il y aura également trois ateliers de formation : techniques de sonorisation session 2 en partenariat avec KSystem dirigé par Koanda Osséni (Burkina Faso), un atelier de chant session 2 en partenariat avec Togo Tempo dirigé par Régine (France), et

l'atelier scénographie en partenariat avec l'association Face-O-Scéno (Burkina Faso).

GRACELEC animera la session 2 de la Formation en techniques de sonorisation, ATM pour une rencontre sur la professionnalisation du spectacle de musique au Togo, AMEA pour une sensibilisation sur l'hygiène et l'assainissement sur le lagunaire. SASSOU KOUDOU donnera un concert exclusif le 24 août à Agora Sengor. Gégine GESTA de Togo Tempo anime la 2<sup>e</sup> session de l'atelier chant.

## Musique

## Sjev du rap de combat à la cool attitude

Sjev est un artiste connu pour son rap critique à l'égard des autorités politiques. Avec le titre "Edovidé Emovidé", il a raillé l'état des routes du Togo. Résident depuis quelques temps en France, il a changé et prépare un album, preuve qu'il veut mieux s'occuper de sa carrière musicale.

Il a lancé au cours de cette année, un single "Wayo wayo" qui passe en boucle sur les chaînes nationales et internationales.

"J'ai fais plusieurs concerts dans

le cadre de la promotion de mon single. Je prépare actuellement un second clip vidéo qui arrive très bientôt. Pour cet album, je travaille pour qu'il soit au top", a-t-il déclaré à [www.pa-lunion.com](http://www.pa-lunion.com).

Son prochain album en préparation se nomme "Face B", histoire de montrer qu'il a changé fondamentalement sa manière voir l'art. Il explique son abandon du rap "engagé" : "Je suis désolé pour ceux qui souhaiterait me voir faire du rap engagé, car le temps

change et il faut avancer. Car la vie est trop courte pour parler des politiciens qui ne veulent pas changer. Oubliez les politiciens et bien faire ce que vous devez faire pour changer votre vie".

Il est vrai aussi qu'il ne suffit pas de pousser des incantations et des injures pour croire qu'on est un artiste engagé. Quand l'art ne respecte pas les canons de la beauté, mêmes les plus cranes injures passeront pour grotesques.



## Archéologie

## Découverte d'une frise maya "extraordinaire" au Guatemala

Une frise maya "extraordinaire" datant approximativement de 1400 ans et représentant des divinités et des personnages portant des ornements de plumes et de jade, a été découverte dans un centre archéologique au nord du Guatemala, a annoncé mercredi 7

août l'archéologue Francisco Estrada-Belli. La découverte a eu lieu en juillet sur une pyramide du centre précolombien de Holmul, dans le département de Peten, à environ 600 km au nord de la capitale guatémaltèque, près de la frontière mexicaine. La frise en stuc s'étend

sur huit mètres de large et deux mètres de haut sur la partie supérieure de l'édifice rectangulaire.

Elle présente les portraits de dieux et de gouvernants divinisés et donne leurs noms, révélant des informations sur une phase très importante de l'histoire, entre 250 et 900 de notre

ère, a déclaré l'archéologue. La composition comporte trois personnages principaux revêtus de riches atours de plumes de quetzal (l'oiseau national du Guatemala) et de jade, assis au sommet de collines personnifiées sous la forme de monstres.

## Va paraître

## Salim Bachi : portrait de Camus en jeune homme

1930. Albert Camus, 17 ans, entre au lycée d'Alger alors que la France fête avec tapage le centenaire de la conquête de l'Algérie. Le garçon vit dans le quartier populaire de Belcourt, entre sa mère et sa grand-mère. Il est beau, il est fort, il aime nager, dévaler les ruelles de la Casbah, taper dans les ballons de foot, regarder les filles. La même année,

il tombe malade. Suffocations, fièvres, douleurs dans la poitrine : on diagnostique la tuberculose. 1949. Albert Camus, 36 ans, embarque pour le Brésil. Il est déjà l'auteur célèbre de L'étranger, de La peste, du Mythe de Sisyphe, il est devenu journaliste, romancier, philosophe. Et, alors qu'il travaille au manuscrit des Justes et qu'enflent les batailles sur l'avenir

de l'Algérie, il sent poindre à nouveau la maladie.

Dans Le dernier été d'un jeune homme, Salim Bachi fait oeuvre peu commune. Le romancier se glisse, en effet, dans la peau de Camus pour raconter, à la première personne, les souvenirs de sa jeunesse. Son amour pour la terre algérienne, la rencontre avec son professeur Jean Grenier, le mariage

avec Simone alors qu'il sort à peine de l'adolescence, les premiers engagements politiques. Et la tuberculose, qui plane sur son existence en même temps qu'elles la façonnent. On fête cette année les cent ans de sa naissance ; ici, Camus est vivant.

**Flammarion, 270 pages, 18 euros. Parution le 25 septembre.**

## Cinéma/Littérature

## "Une histoire d'amour et de ténèbres" d'Amos Oz adapté au cinéma

Natalie Portman quitte un instant son statut de comédienne pour revêtir celui de réalisatrice. Une histoire d'amour et de ténèbres, dont elle a obtenu les droits en

2007 par Amos Oz lui-même, est un roman autobiographique relatant le suicide de sa mère et ses années vécues dans un pays en guerre : Israël, où est né

l'actrice. Publié en 2004 chez Gallimard, le roman a connu de légères modifications pour le scénario, chapotées par l'écrivain. Le tournage aura lieu cet hiver en

Israël, en hébreu, dans la langue maternelle de Natalie Portman qui assumera le rôle de la mère du protagoniste.

Foire Artisanale du Togo, Edition 2013

## Mieux professionnaliser les métiers de l'artisanat

**Etonam Sossou**

Placée sous le thème : "Mieux professionnaliser les métiers de l'artisanat togolais", la Foire Artisanale du Togo édition 2013, a

été officiellement ouverte le 09 août par Mme Victoire Tomégah-Dogbé, ministre du développement à la base, de l'artisanat et de l'emploi des jeunes.

Prévue pour se tenir du 07 au

18 août, Fa-Togo est un cadre d'échanges, de promotion et de vente entre les artisans de la sous-région et le public. Cette année, les organisateurs de cet événement, comptent à travers le thème retenu



s'impose comme un agrégat essentiel du tissu socio-économique participant véritablement à la production de la richesse nationale et à la création d'emplois, deux maillons essentiels de la lutte contre la pauvreté", a ajouté la ministre de l'artisanat.

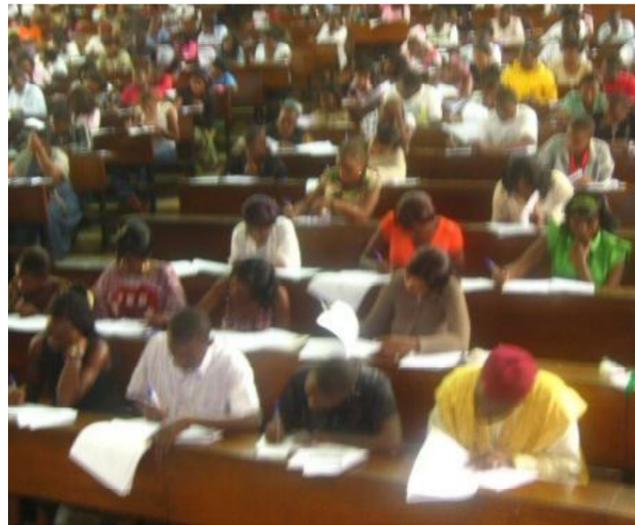
La politique nationale de développement de l'artisanat se donne une vision pour l'horizon 2030. Une vision qui nourrit l'ambition d'optimiser l'exploitation durable des potentialités au profit des populations qui en sont acteurs. Aussi, constitue-t-elle désormais un document de référence pour les interventions dans le secteur. Le code de l'artisanat, est un instrument juridique d'éthique professionnelle et de bonnes pratiques du métier de l'artisan. Son application devrait permettre d'apporter aux acteurs du secteur les conditions optimales de vie et de travail pour leur meilleure croissance économique du pays. L'adoption de ces documents de base a donné le top départ de la restructuration et de la redynamisation d'un secteur de l'économie sur lequel le Togo fonde de grands espoirs.

Nouvelle exigence professionnelle au Togo

### Apprendre l'anglais pour vite décrocher un emploi

**Les centres de formation à l'anglais prolifèrent à Lomé. Jeunes et vieux, hommes et femmes, tous se bousculent pour apprendre cette langue censée les aider pour être plus compétitive sur le marché de l'emploi. Au détriment du français, pourtant langue officielle.**

À la sortie du English Language Center (ELC), un des centres de formation en anglais qui foisonnent à Lomé, chacun y va de ses appréciations. Pierre G., 67 ans, qui doit se rendre bientôt en Australie pour se faire soigner chez son fils qui y vit, est tout content : «J'ai compris que sans connaître l'anglais, j'aurais beaucoup de mal à lire les ordonnances du médecin et suivre ses conseils. Je ne pourrais pas même circuler dans les villes ou converser avec mes petits-enfants nés là-bas qui ne parlent pas un mot de français ou du mina».



À ses côtés, Sabine K. femme d'affaires prospère, affirme, elle aussi, que depuis qu'elle suit des cours d'anglais, elle a plus de facilités à exercer son commerce de friperie et de mercerie au Nigeria et à Dubai où elle va régulièrement s'approvisionner. Quant à Alex F., licencié de l'Institut supérieur de développement management (isdm), il avoue en baissant les yeux : «Maintenant je regrette amèrement d'avoir séché les cours d'anglais car j'ai obtenu une bourse pour continuer mes études dans une université d'Afrique du Sud. Je dois payer le prix fort pour maîtriser cette langue avant la rentrée, en septembre prochain». François-Xavier H., un autre jeune, veut, lui, «pouvoir mieux comprendre les offres d'emploi diffusées sur Internet, car j'ai toujours rêvé de représenter une grande maison commerciale d'Europe ou des États-Unis».

#### Pour trouver un emploi

Hommes et femmes, jeunes et plus âgés, chacun a ses raisons pour apprendre l'anglais. «Nous avons plus de 150 élèves de tous âges, de toutes conditions sociales

et exerçant toutes sortes de professions », explique John Dudzi, professeur d'anglais à l'ELC. Une chose est sûre, ils sont de plus en plus nombreux à se mettre à la langue de Shakespeare. Il faut payer en moyenne 70.000fcfa pour une formation de 3 à 4 mois. Une manne qui a fait foisonner ces centres dont beaucoup ne sont toutefois pas à la hauteur de leur tapageuse publicité. «Beaucoup des fondateurs de ces centres n'y voient qu'une activité susceptible de leur faire entrer de l'argent. Peu soucieux du renom de leur école et du niveau de formation à assurer à leurs élèves, ils se contentent d'engager de jeunes étudiants qui ne maîtrisent rien eux-mêmes. Ils leur jettent des miettes, de peur de trop dépenser en payant bien des enseignants compétents et responsables» remarque un universitaire. Comme pour lui donner raison, certains centres affichent ouvertement des tarifs différents selon que l'élève candidat est nanti ou non. Du contenu de sa poche dépendra l'assiduité des enseignants et le matériel à mettre

à sa disposition !

#### Le français s'en ressent

Certains voient rapidement le résultat de leurs efforts, tel ce jeune technicien en électroménager qui s'est mis à l'anglais pour pouvoir bien comprendre et interpréter les notices et autres modes d'emploi des appareils qu'il répare depuis lors à la grande satisfaction de ses clients. D'autres ont trouvé un emploi parce qu'ils connaissaient cette langue. Filmon T. s'en réjouit : «J'ai pu avoir ce poste de chauffeur-mécanicien au UNHCR, alors que je n'étais pas le plus compétent des 46 candidats, mais j'ai été bien avisé et sage de suivre les conseils de mon oncle en fréquentant quelques mois un bon centre de formation en anglais».

Cet engouement pour la langue anglaise facilite la vie de nombreuses personnes mais comporte certains revers. Il y a quelques années, les cours d'anglais étaient quasiment négligés par les élèves dans les écoles secondaires, instituts supérieurs et universités. Aujourd'hui à l'Université de Lomé, les autorités ont constaté que les inscriptions en faculté d'anglais augmentent sensiblement d'une année à l'autre. Ceci au détriment de l'étude du français pourtant langue officielle du pays, utilisée dans l'enseignement comme dans toutes les correspondances officielles. D'où cette remarque ironique d'un retraité de la fonction publique : «Ne vous étonnez pas si aujourd'hui vous voyez de jeunes cadres de l'administration rédiger et signer des textes incompréhensibles. Après, ils ne comprennent pas que leurs ordres ne soient pas respectés, mais ils oublient qu'ils utilisent plus de mots anglais que français, et forcément personne ne comprend plus ce qu'ils veulent dire».

### Loterie Nationale Togolaise

#### COMMENTAIRE DU TIRAGE N°241 DE LOTO KADOO DU 02 AOÛT 2013

Bienvenue à toutes et à tous à ce tirage de LOTO KADOO, qui porte ce vendredi 09 août 2013 le Numéro 241.

Lors du dernier tirage de LOTO LADOO, l'essentiel des gros lots a été remporté par les parieurs de LOME.

En effet, les points de vente 7676, 3756, 5727, 6366, 6800, 8292, 3747, 3806, 6465, 7198 et 6445 basés dans la capitale ont recensé en tout un lot de 500.000F CFA, cinq lots de 750.000F CFA, trois gros lots de 1.000.000F CFA, un gros lot de 1.500.000F CFA et un super gros lot de 2.000.000F CFA.

En dehors de LOME, c'est à ADETA et à ANEHO que des gros lots ont été répertoriés. Ainsi, le point de vente 4162 situé à ADETA et l'opérateur 8349 basé à ANEHO ont enregistré respectivement un lot de 500.000F CFA et un gros lot de 1.500.000F CFA.

La remise des lots à LOME se fera au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

**AVEC LOTO KADOO, TOUS LES VENDREDIS, UNE FAÇON DE DEVENIR TRÈS RICHE BONNE CHANCE A TOUS !!!**

### LOTO KADOO

Résultats du tirage N°242 de Loto Kadoo du Vendredi 09 Août 2013  
Numéro de base



### LOTTO DIAMANT

Résultats du tirage N° 652 de Lotto Diamant du lundi 12 Août 2013  
Numéro de base





**Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses**

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu  
Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28  
e-mail: patrie006@yahoo.fr  
Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent  
Tirage: 2500 exemplaires

---

Directeur de la Publication  
**Hugue Eric JOHNSON**

Directeur de la Rédaction  
**Jean AFOLABI**

Rédaction  
**Sylvestre D. Hervé AGBODAN**  
**Maurille AFERI**  
**Pater LATE**  
**Kossiwa TCHAMDJA**  
**Koffi SOUZA**  
**Alan LAWSON**  
**Abel DJOBO**  
**Tony FEDA**

Service photographie  
**Roland OGOUNDE**

Dessin-Caricature  
**LAWSON Laté**

Graphisme  
**BOGLAG.**